

## Présence du corse dans des textes en latin médiéval et en vulgaire toscan (XI<sup>e</sup>–XVI<sup>e</sup> siècles) : quelques éléments lexicaux

### 1. Introduction

La documentation écrite de la Corse comprise entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle a fait l'objet d'une synthèse importante publiée par Nesi (1992). L'article, posant les principes méthodologiques de l'approche des textes italiens<sup>1</sup> de Corse, fait état des corpus disponibles qui permettent au chercheur d'y déceler la présence du corse. La synthèse a été accompagnée du commentaire de traits dialectaux relevés dans les documents étudiés, montrant l'intérêt, dans une perspective dialectologique, de la démarche initiée par l'auteure. Cette publication essentielle complète une contribution de Serianni (1988) qui a présenté des éléments linguistiques attribuables au corse dans deux textes significatifs du XV<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. On peut mentionner aussi l'apport de Giacomo-Marcellesi<sup>3</sup> sur les aspects linguistiques de la *Cronica di Giovanni della Grossa* qui date de 1464.

En ce qui concerne le matériau disponible, Nesi (1992) avait souligné la rareté de celui-ci pour la période ancienne<sup>4</sup> relativement aux autres régions italiennes. En effet, les textes antérieurs au XV<sup>e</sup> siècle, composés essentiellement de chartes, sont, pour l'île, en nombre restreint<sup>5</sup>. Toutefois, depuis 1992, les corpus se sont enrichis, pour cette époque, de textes en latin et en vulgaire publiés notamment par Scalfati ou par Larson et, pour les périodes modernes, des éditions de documents ont été réalisées par des historiens.

<sup>1</sup> La chronologie choisie par l'auteure lui a permis de tracer les traits de l'*italiano di Corsica*. Par commodité, nous parlerons donc, en référence à cet article, d'italien, bien qu'il soit plus approprié, pour la partie la plus ancienne, de parler de vulgaire toscan.

<sup>2</sup> Ces deux textes ont été édités par Migliorini / Folena (1953) dans un recueil intitulé, de façon significative, *Testi non toscani del Quattrocento*.

<sup>3</sup> Dans la partie de l'introduction à la réédition du texte intitulée « La chronique comme roman, le roman comme langue de la chronique » (Letteron / Casanova / Giacomo-Marcellesi 1998).

<sup>4</sup> Rareté d'autant plus regrettable que, comme le soulignent Stussi (1993), Balletto (1978) et Scalfati (1996), le notariat corse use précocement du vulgaire toscan dans la rédaction des actes.

<sup>5</sup> Serianni (1988) et Nesi (1992) considèrent qu'il faudrait opérer, à des fins linguistiques, un recensement systématique des sources relatives à la Corse.

Nous présenterons ici le résultat d'investigations récentes menées sur un échantillon de textes écrits en latin et en vulgaire, compris dans une chronologie qui se situe essentiellement entre le XI<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle. Les périodes ultérieures ne seront pas absentes, tout d'abord en raison des copies fréquentes (XVI<sup>e</sup> siècle), mais aussi par la continuité de certains textes avec la période évoquée.

De façon synthétique, la présence du corse dans la documentation écrite relative à l'île peut se répartir en plusieurs catégories. Pour l'essentiel, on peut observer dans les textes :

- l'attestation des changements linguistiques, documentés également par l'onomastique
- l'attestation d'emprunts
- un signifié se distinguant, pour le même type lexical, des autres signifiés italo-romans
- l'attestation de faits dialectaux, rejoignant parfois les autres catégories
- des liens privilégiés ou ponctuels avec une autre aire dialectale.

En outre, certains choix lexicaux, en présence de synonymes en toscan et italien, semblent être dictés par la pratique du corse, comme cela a été observé dans un corpus du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>. Il va de soi que ces catégories établies ne sont pas 'étanches' et qu'un élément peut être appréhendé selon l'un ou l'autre critère.

Il est essentiel de souligner, à la suite de Nesi (1992), que la présence du corse est souvent imperceptible dans les textes en vulgaire en raison de la forte proximité génétique avec le toscan. Pour la période ancienne, la documentation permet simplement, de façon extrêmement modeste, de contribuer à la documentation italienne.

Passons à présent en revue quelques exemples lexicaux et onomastiques attribuables au corse dans le corpus étudié, selon les situations évoquées précédemment.

## 2. Changements lexicaux

### 2.1. *Niellu*

Le premier cas de figure que nous allons examiner est celui du changement lexical<sup>7</sup>. L'exemple choisi est celui de l'adjectif *niellu* "noir ; noirâtre" que Rohlf s considèrerait comme un des marqueurs de l'ancienne unité linguistique corso-sarde<sup>8</sup>. Cet adjectif ne cesse de régresser dans l'usage face à son concurrent *neru / negru*. En effet, hormis une petite aire dialectale où il semble survivre, l'emploi de *niellu* est aujourd'hui restreint, à quelques expressions figées<sup>9</sup>.

<sup>6</sup> Voir Medori (2010).

<sup>7</sup> D'autres cas de changements lexicaux en corse perceptibles dans la documentation écrite ont été abordés dans des travaux antérieurs ; voir Nesi (1992), Medori (2013), Retali-Medori (2015).

<sup>8</sup> Rohlf s (1941). *Niellu / nieddu* continue le latin *nĪGĒLLUS* (REW 5916), dérivé de *nĪGER* (REW 5917) et est concurrencé en corse par le continuateur de ce dernier, soit *negru / neru*.

<sup>9</sup> Ceccaldi (1982) et DCF s.v. *niellu*. Falccuci (1915) recense à *niellu - nieddu* plusieurs expressions figées ou des phytonymes mais aussi le signifié "noirâtre" pour la région de Sartène.

*Niellu* survit toutefois dans le lexique viticole, où il a donné naissance à plusieurs noms de cépages. Des textes des XII<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles recopiés au XVI<sup>e</sup> siècle, livrent *vinea nigella* que l'on serait tenté de voir comme une attestation ancienne de l'adjectif attaché à la vigne<sup>10</sup>.

Un regard vers l'onomastique nous informe de la présence importante de *niellu* dans la toponymie corse<sup>11</sup>. Celle-ci laisse présager son ancienne vitalité comme peuvent en témoigner les exemples suivants : *Fica Niedda*, *Lavu Niellu*, *Debbi Nielli*, *Valdu Niellu*, *Monti Nieddu*<sup>12</sup>. Dans un autre registre, le nom *Pediniella* s'attache à la personnification de la mort<sup>13</sup>. Enfin, un anthroponyme porté par plusieurs individus au XV<sup>e</sup> siècle est formé avec *niellu*, il s'agit de *Capiniellus* (ou *Capiniello*)<sup>14</sup>. Il s'agit probablement d'un ancien surnom interprétable, par sa nature, comme un indice sur la productivité de l'adjectif *niellu* à cette époque.

### 3. Emprunts

#### 3.1. Brandale

Pour ce qui est des emprunts, nous pouvons évoquer un cas de variation dialectale où s'opposent une forme héréditaire et une forme empruntée, les aires de chacune divisant la Corse en deux : il s'agit des dénominations du "trépied".

Les parlars du nord de l'île emploient des variantes de *trippede*, du latin TRĪPES, -ĒDE (REW 8912), tandis que le sud, incluant la ville de Bonifaziu, présente la forme *brandali*. *Brandali* aurait été emprunté au génois<sup>15</sup>, du gothique \*BRANDS "tison ardent"<sup>16</sup>. Les continuateurs de \*BRANDS se déploient sur le territoire de l'Italie Septentrionale où ils désignent généralement les "chenets". En Ligurie, *brandale*, est présent dans la partie occidentale de la région, mais était auparavant plus répandu. Il est attesté à Savona en 1476.

Un inventaire de biens dressé à Bonifaziu en 1385 pour une famille de San Gavinu di Carbini, rédigé en latin, livre la mention suivante : « *tripedem unum sive brandale* »

<sup>10</sup> Scalfati (1996, 287). Voir Retali-Medori (2015) et Tognotti (à paraître).

<sup>11</sup> Sur la toponymie comme outil pour la connaissance de l'histoire linguistique, voir notamment Pfister (1999).

<sup>12</sup> Données CESIT Corsica.

<sup>13</sup> Voir le nom de famille corse *Pedinielli*, de composition identique.

<sup>14</sup> Le nom *Capiniellus* / *Capiniello* est présent à plusieurs reprises dans des textes du XV<sup>e</sup> siècle édités par Pistarino (1944, 100; 105; 107 notamment) et dans la *Cronica di Giovanni della Grossa* datée de 1464 (Letteron / Casanova / Giacomo-Marcellesi 1998, 229 par ex.).

<sup>15</sup> Voir Falcucci (1915) s.v. *brandali*, Rohlf's (1941, 31), Dalbera-Stefanaggi (2004, 59). Nesi (1986, 85) et Toso (2008, 115) recensent *brandà* "trépied" dans le lexique de l'île de Capraia d'origine ligurienne. *Brandà* est aussi la forme de Bonifaziu.

<sup>16</sup> LEI s.v. \*BRANDS; VPL I, 63; Bertoni (1914, 95); Gamillscheg (1935, § III, 53 \*BRANDA); Castellani (2000, 48). \*BRANDS serait entré probablement en latin vulgaire (LEI s.v.).

(Origone 1979, 81). Bien que *tripedem* soit ici la forme latine, cette mention illustre, au final, le couple synonymique du corse pour désigner le “trépied”. Il semble opportun de noter que le texte examiné donne une attestation de *brandale* antérieure à celle de la documentation génoise de *Terraferma*.

### 3.2. *Ghjumenta*

Intéressons-nous à présent à un cas de plus vaste envergure, celui de la forme pancorse *ghjumenta* “jument”. Les données italo-romanes concernant le type lexical *jumenta* ont été commentées par Rohlfs puis par Pfister/Lupis<sup>17</sup>. Rappelons brièvement que la présence de *jumenta* en Corse, Italie Méridionale et Sicile, était attribuée par Rohlfs à l’influence normande qui aurait introduit l’emprunt au français *jument*. Pfister/Lupis (2001, 127-128), passant en revue les différentes attestations que l’on peut relever en territoire italien envisagent pour leur part deux voies de pénétration. La plus ancienne serait attribuable à l’influence carolingienne<sup>18</sup>, et la présence de *jumenta* en Italie du Sud aurait été renforcée ensuite par la présence des Normands dans cette région. Une seconde phase pourrait, selon les auteurs, être distinguée : l’emprunt au français *jument* transiterait par l’Italie du Nord jusqu’à la Toscane, mais par voie littéraire et sans influence sur l’expression populaire.

Concernant la situation de la Corse, quelques éléments peuvent être apportés. Pour ce qui est des données, un texte en latin teinté de vulgaire, écrit en Corse par un prêtre insulaire, livre une attestation de *iumenta* en 1121 (Scalfati 1994, 95)<sup>19</sup>. En 1348, *giumenta* apparaît à quatre reprises dans les *Statuti di San Colombano* (Leca 1989, 125; 127; 131) rédigés à Rugliano, où pourtant aujourd’hui on entend *cavalla*. La forme *Giomenta* est également attestée dans les *Statuti civili e criminali di Nonza, Brando e Canari* datés hypothétiquement de la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, recopiés au XVII<sup>e</sup> siècle (Letteron 1884b, 85).

Relativement aux hypothèses évoquées précédemment, il paraît évident que la thèse de Rohlfs évoquant un apport des Normands ne puisse être envisagée pour l’île. Il semble donc plus pertinent d’y voir une influence carolingienne, probablement reconnaissable pour un autre terme du lexique agricole corse : *u furestu*.

### 3.3. *Furestu*

Le terme *furestu* appartient au répertoire lexical qui décrit l’organisation agricole des communautés corses. Il désigne, dans les régions castanéicoles, l’“interdiction de glanage et de pâture dans les châtaigneraies pendant la récolte”<sup>20</sup>. *Furestu*, tout

<sup>17</sup> Pour la synthèse sur cette question, voir Pfister/Lupis (2001, 125-128).

<sup>18</sup> Attestation de 966 dans le *Codex cavensis* : voir Pfister/Lupis (2001, 125).

<sup>19</sup> «[...] *la medietade del casamento di Salsabia cum omni pertinentia ipsius medietatis casamenti et una iumenta.*»

<sup>20</sup> Falcucci (1915) s.v. *furestu* «cism. Cast. dicesi de’ frutti che si possono cogliere dal pubblico per un tempo determinato da pubblico bando, giusta le consuetudini». Actuellement, l’in-

comme *furesta*, est un continueur de *FORESTIS*, dérivé de latin *FORAS* “che è fuori (del comune diritto)” ou *FORUM* “spettante alla corte di giustizia del re” (Cella 2003, 57)<sup>21</sup>. Rappelons brièvement que Aebischer (1941), ayant retracé l’histoire de *forestis* en Italie (de 774 au XII<sup>e</sup> siècle), a mis en relief deux faits importants : *forestis* y a développé essentiellement le signifié “forêt” et le succès de *foresta* y est faible et tardif, *foresta* ayant été concurrencé, en territoire italien par *bosco* et *selva*.

A l’instar de la situation italienne, la documentation écrite de la Corse, confrontée aux données dialectales et onomastiques, suggère une pénétration tardive de *furesta* au sens de “forêt” dans l’île. Concernant ce signifié, la toponymie atteste amplement de *\*lucu*, disparu de l’usage, et de *selva* dont de très rares informateurs se souviennent, et l’on peut observer que *Selva* est figé comme toponyme dans un texte copié en 1364<sup>22</sup>.

Actuellement, comme en Italie, deux autres termes sont employés pour désigner des espaces forestiers en corse : *boscu* et *valdu*<sup>23</sup>. Notons que *boscho* est attesté, pour la Corse dans une partie de texte datable du XIII<sup>e</sup> siècle (Scalfati 1996, 293) recopiée au XVI<sup>e</sup> siècle, à côté de *silva* (Scalfati 1996, notamment 286; 289; 292). *Valdu*, pour sa part, est aujourd’hui présent sur une aire restreinte, mais l’on peut présager une extension passée de son usage de plus vaste envergure : attesté comme toponyme dans le Cap Corse dans le texte cité, pour la même période, avec *Gualdo*, *Gualdolacio* et *Valdasanto* (Scalfati 1996, 288), *gualdo* est employé comme nom commun dans les *Statuti Civili et Criminali dell’Isola di Corsica* au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>24</sup>, et encore dans le Cap Corse, dans les *Statuti di Nonza, Brando e Canari* dans un chapitre réglementant, à l’instar du *furestu*, la glane et la pâture des chèvres dans les forêts de chênes (Letteron 1884b, 94). Cette mention est d’ailleurs intéressante car, là où *valdu* survit aujourd’hui, il désigne parfois, plus spécifiquement, une “chênaie”<sup>25</sup>.

Pour en revenir à *furestu*, il semble important d’analyser séparément les cas de *furesta* et de *furestu*, même si *furestu* est probablement une forme elliptique de *\*boscu furestu* ou de *\*valdu furestu*. En italien, selon les données du GDLI, les attestations de *foresto*, sont rares et littéraires. Le dictionnaire livre des signifiés qui se rattachent à ce qui est “isolé, lointain, sauvage, désert”. Le dérivé *forestiero*, construit

---

terdiction de pâture se fait surtout à destination des porcs. Sur le lexique décrivant interdiction ou autorisation de glanage et de pâture dans les châtaigneraies, voir Dalbera-Stefanaggi/Retali-Medori (2013).

<sup>21</sup> La bibliographie est abondante concernant cette question. Sur *FORIS* et *FORAS* voir Aebischer (1965).

<sup>22</sup> Larson (2003, 329). *Silva* apparaît dans la documentation médiévale : en 1070-1077 puis en 1252 (privilege papal pour ce dernier). Les occurrences de *silva* dans les textes précédant celui de 1364 pourraient être interprétées comme la forme latine attendue.

<sup>23</sup> *Valdu* connaît plusieurs variantes, bien attestées dans la toponymie : *Valdu*, *Vallu*, *Gualdu*.

<sup>24</sup> La forme attestée concorde avec le toscan *gualdo*.

<sup>25</sup> Comme pour l’usage de *selva*, le sens de “chênaie” pour *valdu* a été recueilli au cours d’enquêtes toponymiques (CESIT Corsica, enquêteur Jean-Louis Santini).

d'ailleurs avec le suffixe gallo-roman *-iero* appartient à cette famille sémantique. Bezzola (1925, 4sq) insiste, à juste titre, sur la différence de signifié entre l'italien *forestiero* "personne originaire d'une autre ville, d'une autre région" et le français *forestier* qui désigne une personne dont la fonction est de gérer la forêt<sup>26</sup>.

Le corse *furestu* se détache donc de l'italien *foresto*, et s'apparente plus aux continuateurs gallo-romans de *FORESTIS*. L'article *FORESTIS* du FEW livre notamment :

- ancien français *forest* "étendue de terrain boisé dont l'usage est réservé au roi, à un seigneur",
- provençal *fourestage* et moyen dauphinois *frestage* "[...] droit de pacage",
- ancien béarnais *forestar* "avoir droit d'usage dans les bois, faire pacager dans les bois", et béarnais *fourestè* "qui a le droit de faire pacager dans le bois".

L'originalité de la forme masculine et le sémantisme du corse *furestu*, laissent présager, comme l'envisage Cella<sup>27</sup> pour l'histoire de *foresta* en Italie, qu'il s'agit d'un gallicisme « di antica introduzione », d'influence carolingienne, dont le succès en Corse semble remarquable.

Concernant les attestations de *furestu* dans la documentation corse, celles-ci sont toutefois tardives<sup>28</sup>. Le principe du *furestu*, réglementant la glane et le pacage des animaux dans les bois de chênes est présent dans les *Statuti civili e criminali di Nonza, Brando e Canari* (cf. supra), mais il faut attendre, d'après les sondages, 1534 pour le voir apparaître dans les *Statuti di San Colombano*<sup>29</sup>. Un siècle plus tard, en 1639, dans des textes relatifs à la *Coltivazione*, on peut lire un passage important pour l'histoire de *furestu* : « *Item vogliamo e ordiniamo che si faccino e si mantinghino i circoli, e*

<sup>26</sup> Bezzola rappelle toutefois l'existence du signifié "étranger" en provençal pour *forestier*. Le corse emploie aussi *furesteru* avec le même signifié qu'en italien. Sur les suffixes *-iere*, *-eru*, *-era*, empruntés par le corse aux parlers gallo-romans (probablement via les dialectes du nord de l'Italie) et gallo-italiens voir Medori (2004; 2013).

<sup>27</sup> Voir Cella (2003, 57-58) qui discute l'hypothèse d'Aebischer (1941) de voir un germanisme dans l'italien *foresta* : « Ma le prime attestazioni del termine mostrano che il centro di irradiazione del prestito è il territorio galloromanzo e, in particolare l'amministrazione merovingia e carolingia ».

<sup>28</sup> L'apparition tardive de *furestu* peut s'expliquer par la répartition géographique des textes les plus anciens : liés à l'administration des biens de monastères toscans, ceux-ci ont trait pour l'essentiel aux régions du Cap Corse, du Nebbiu et de Balagne où la castanéiculture est secondaire voire absente. Il faut souligner aussi que la culture du châtaignier a connu un essor important pendant la période génoise (XIIIe-XVIIIe siècles), dans les zones les plus propices à celle-ci (Dalbera-Stefanaggi / Retali-Medori 2013).

<sup>29</sup> Leca (1989, 150) : « [...] *se alcuna persona vole seminare in lo foresto fora delle chiodende debbia chiodere e losare la detta chiodenda di detta biada [...]* ». On note aussi sa présence dans un document traitant d'un désaccord entre les communautés de Soriu et Lentu en 1587-1588 in Rota/Cancellieri (2001, 43) : « [...] il fut établi que les bergers de Lento pourraient faire paître le bétail *in detto territorio di Tenda, quando non è foresto [...]* alors que *quando vi è foresto e che vi si pongono li guardiani*, les habitants de Lento ne pouvaient y faire paître plus de 20 ou 25 paires de bœufs ».

*foresti consueti in ogni comunità e villa dove non fossero ancora fatti [...]»* (Serpentini 1999, 68)<sup>30</sup>.

Ce texte pourrait attester donc d'un usage et d'un terme anciens que la politique agraire génoise en Corse aurait contribué à entretenir et développer.

#### 4. Spécificité du signifié

##### 4.1. *Circulu*

Le terme *furestu*, évoqué précédemment, est lié, dans l'organisation collective des cultures en Corse, à un autre mot : *u circulu*. Si l'emprunt savant au latin n'est pas propre à l'île (TLIO s.v. *circolo* ; DELI, s.v. *circolo*)<sup>31</sup>, il présente, dans les parlers insulaires, des signifiés particuliers.

En effet, il désigne généralement un espace clos dédié à l'arboriculture pour l'ensemble d'une communauté (traditionnellement, une *pieve*) ; ces terres sont normalement interdites aux animaux. Toutefois, les enquêtes dialectales et ethnographiques, ainsi que certains dictionnaires contemporains, envisagent cet espace comme destiné à l'élevage. Dans le cadre d'enquêtes relatives à la castanéiculture, l'usage de *circulu* comme antonyme de *furestu*, a pu être relevé. Il désigne alors l'"autorisation de glanage et de pâture successive à la cueillette des châtaignes".

Dans les textes anciens, *circulu* est régulièrement présent et le signifié donné par le TLIO comme "territorio circostante, area adiacente", et "insieme dei possessi terreni, circondario" y est tout à fait perceptible. Un ensemble de documents copiés au XVI<sup>e</sup> siècle en atteste dans deux textes rédigés en latin qui semblent avoir été écrits initialement entre le début du XII<sup>e</sup> siècle et 1210<sup>32</sup>. Il en est de même dans une série de documents<sup>33</sup> en vulgaire copiés au XIV<sup>e</sup> mais rédigés au XIII<sup>e</sup> siècle. Enfin, Larson, dans le commentaire de l'édition d'un texte corse de 1364, détermine le signifié cité comme un des critères de corsité du document<sup>34</sup>. Les enquêtes dialectales montrent la permanence du signifié : ainsi, à Valle d'Alisgiani a été recueilli le témoignage suivant : « *U circulu c'est toute la contrée, di a cumune, tutti i territorri di a cumune, ch'hè vendutu per pasculà* ».

<sup>30</sup> Le texte est rédigé en Corse par le *Generale Governatore di Corsica* A. Centurione et le *Commissario per la coltivazione*, F. M. Giustiniano. Plusieurs formes employées dans les textes, y compris sous une plume génoise, semblent conformes à l'usage corse.

<sup>31</sup> Voir Dalbera-Stefanaggi / Retali-Medori (2013).

<sup>32</sup> « *Item circulum magnum ubi est ecclesia sancti Nicolai, qui dicitur Valdasanto [...]* » et plus loin « *[...] in eo circulo habebat nisi supradictus.* » (Scalfati 1996, 286).

<sup>33</sup> Scalfati (1996, 388) « *Manifesti che messer lo vescovo Curado de Nebio diede e concesse a Boxeto e a Bonacorso de Serreta [...] tute le terre e pocessione le quale essi teneano per lo vescovato de Nebio cum circulo, case e vigne et terre colte e no colte [...]* » et plus loin « *[...] far castello e casa assa deffensione infra lo circulo [...]* »

<sup>34</sup> TLIO idem, et Larson (2003, 333) : « *Una piena conferma della corsità dei nostri testi, [...] ha infine nel lessico adoperato* ». Voir aussi GDLI s.v. *circolo*.

Plus spécifiquement, *circulu* associé à la notion d'«espace clos, traditionnellement réservé à l'arboriculture» est pour sa part bien attesté en 1639 dans l'extrait donné précédemment, relatif à la *Coltivazione* («*Item vogliamo [...]*», cf. *supra*).

#### 4.2. *Zucca*

Dans un autre registre, un élément lexical semble avoir développé un signifié particulier en corse<sup>35</sup> : il s'agit d'*a zucca*. En effet, en corse, outre la banale «courge»<sup>36</sup>, *a zucca* désigne un volume destiné à quantifier le vin et appartient au système de mesures traditionnelles, comme en témoignent les textes et la tradition dialectale.

Falcucci (1915, s.v. *zucca*) en donne la définition suivante : «*recipiente per risposarvi il vino / se grande, serve anche di misura, è di 12 litri, e 12 zucche fanno un barile [...]*». La *zucca* est aussi recensée par Martini (1883, 17) comme système corse de mesure du vin dans son traité<sup>37</sup>. Les statuts des deux seigneuries du Cap Corse rédigés au XIV<sup>e</sup> s. en attestent dans les chapitres dédiés à la métrologie<sup>38</sup>, et on trouve à plusieurs reprises *zucca* dans les textes du cartulaire de San Venerio édités par Pistarino (1944). Par exemple, dans une série de contrats de location rédigés en latin en 1441 on note «*duas zuchas vinis*» (100), «*zucha una vini*» et «*unius zuche vini*» (101), «*una zucha de vino*» et «*zuchas duas vini*» (103)<sup>39</sup>. Notons enfin que Guarnerio (1916, § 122) a recueilli aussi *zucca*, avec le dérivé *zucchetta*, à Ruglianu comme ancienne mesure de la redevance du meunier : «*il còppulu [...], metà di una zucca o zucchetta, era anticamente la piccola misura con la quale il mugnaio prendeva la sua mulenda, unica voce in uso tuttora in Capocorso*»<sup>40</sup>.

<sup>35</sup> Il conviendra d'approfondir la question pour d'autres aires italo-romanes mais les premiers sondages effectués dans Martini (1883) et le GDLI n'ont pas livré de correspondants d'autres parlars d'Italie pour *zucca*, la seule mesure s'en rapprochant étant, du point de vue du motif, le *fiasco*.

<sup>36</sup> Et autres signifiés annexes : cf. GDLI s.v. *zucca*.

<sup>37</sup> Martini (1883, 17) fait correspondre la *zucca* à «9 pinte» soit «5,262500 [litri]». Dans le système traditionnel de mesure du vin en Corse il recense, outre *zucca*, les formes suivantes : *barile, soma, otro* et *pinta*.

<sup>38</sup> Leca (1989, 135) pour les *Statuti di San Colombano* rédigés en 1348, et Letteron (1884b, 102) pour les *Statuti di Nonza, Brando e Canari*, de datation hypothétique.

<sup>39</sup> La première partie latine de ce document donne aussi «*cucurbitam vini musti nitidi*» (Pistarino 1944, 98). Les attestations italiennes évoquant des *zucche* pleines de poissons ou autres aliments pourraient refléter, même de façon impressionniste, l'existence de contenants importants correspondant à la *zucca* corse.

<sup>40</sup> Guarnerio renvoie, pour *còppulu* à Falcucci (1915, s.v.) qui en donne la définition suivante : «*recipiente per misurare la molenda del peso d'una libbra di Genova, al presente dismesso / misura pel grano, di una libbra francese*».



## 5. Liens privilégiés avec une autre aire dialectale

### 5.1. *Presa*

Dans la terminologie du droit agraire corse, le nom *presa* peut illustrer, parmi tant d'autres, des liens privilégiés avec la Toscane. Si dans cette région, *presa* désigne une "propriété privée cultivée" (GDLI), le terme désigne, dans l'île, un "espace de culture céréalière communautaire" : « Anciennement portion de terrain communal réservée par roulement aux habitants pour les emblavures, avec affectation de l'autorité communale » (Ceccaldi, 1982), signifié recueilli également dans des enquêtes dialectales.

Les textes étudiés laissent envisager, malgré une continuité, une évolution du signifié. Un texte en latin daté (hypothétiquement) de 1095 livre une attestation de *presa*, mais elle semble référer à des propriétés privées (Scalfati 1996, 76). Plus tardivement, *presa* est régulièrement attesté mais en pouvant s'attacher, cette fois, à des propriétés communes ou à des zones relativement importantes divisées en secteurs. Ce signifié se perçoit dans un texte de 1316 (Pistarino 1944, 38-41). Le sens de propriété commune et collective est, pour sa part, explicite dans un des chapitres des *Statuti di Nonza, Brando e Canari* intitulé « *di lavorar prese comune* » (Letteron 1884b, 103).

## 6. Faits dialectaux

### 6.1. *Piopa*

Examinons à présent un cas d'attestation de fait dialectal qui semble propre à l'île tout en s'inscrivant dans un ensemble lexical anciennement répandu en domaine italo-roman.

Un texte relatif à des biens de l'abbaye de Gorgona en Corse traite d'une redevance due par les habitants de Muru au recteur de l'église de Santa Riparata. Cette redevance concerne le canal qui amène l'eau au moulin, car il traverse un terrain de l'église. Le texte, écrit en vulgaire en 1370 et recopié en 1517 livre la mention d'une *piopa di lo mulino* (Scalfati 1996, 320). *Piopa* est un des noms corses du "canal d'arrivée d'eau au moulin" ("bief"), et peut servir à nommer également un "bassin" ou un "canal" destinés à l'arrosage (Falcucci 1915; enquêtes BDLC)<sup>41</sup>. Pour désigner le canal d'arrivée d'eau au moulin, *piopa* connaît aussi la variante *piova* à côté d'autres dénominations (BDLC).

Selon Guarnerio (1915, § 159), *piopa* serait un déverbal de *PLÖVÈRE* (REW 6610). En réalité, il semble que *piopa* soit un continuateur de \**PLŪBĪCUS*, variante méthattétique de *PŪBLĪCUS* (REW 6805). Rappelons en effet que Aebischer a consacré, en 1937<sup>42</sup>, une étude aux formes issues de \**PLUBICUS* et \**PULBICUS*, variantes étymo-

<sup>41</sup> Falcucci 1915 s.v. *pioba, piova*: « condotta di acqua per mulini e anche per orti / la striscia di terra ove si cultiva l'ortaggio e si adacqua ».

<sup>42</sup> Je remercie le Prof. Pfister pour cette orientation étymologique et bibliographique, et F. Toso pour les échanges sur les données liguriennes.

logiques de PUBLICUS, dont il retrace les attestations (IX<sup>e</sup>–XIII<sup>e</sup> siècles), continuateurs et signifiés italo-romans. Les données et l'analyse de Aebischer sur la question laissent bien supposer que *piopa/piova* continue \*PLŮBĪCA, peut-être une par une \*AQUA PLŮBĪCA, avec substantivation de l'adjectif et apocope.

D'un point de vue sémantique, Aebischer (1937, 59) atteste du signifié "fossé, ruisseau, petit cours d'eau" pour l'ancien padouan *plovega*, ainsi que des attestations de 879 (testament de Justinien) et de 1073. L'auteur souligne que « au XII<sup>e</sup> siècle, le mot disparaît du vocabulaire des notaires »<sup>43</sup>, tout en insistant sur la présence de toponymes comme *Piovego*, *Piovetto*, et *Piogheto* dans la région de Padoue pour désigner des canaux et fossés. Ces éléments confortent l'hypothèse de voir dans *piopa/piova* un continuateur de \*PLUBICA. Les autres attestations et toponymes, beaucoup plus nombreux et répandus géographiquement en territoire italien, font référence à des voies, parfois des routes importantes.

Il faut souligner que la toponymie corse a également conservé \*PLUBICA avec des variantes de *Piùbbica* et de *Piova* (CESIT Corsica). L'examen des référents montre qu'il s'agit de canaux, comme pour le nom commun, mais aussi de voies. Si concernant le signifié "canal", seule la forme *piopa* a été relevée dans les textes, on rencontre à plusieurs reprises au XV<sup>e</sup> siècle, le syntagme *via publica* (mais aussi *comunis*)<sup>44</sup>.

A défaut d'attester vraiment du signifiant \**piùbbica*, du point de vue du signifié, ces mentions confortent l'origine d'un certain nombre de toponymes corses pour désigner une "voie publique" ou une "voie de relative importance" conformes aux données italiennes (Aebischer 1937).

Concernant enfin la réalisation [p] intervocalique<sup>45</sup> de *piopa*, nous pouvons établir un lien avec ce que Aebischer (1937, 67-68)<sup>46</sup> suggère pour des attestations de *poplicus*. Selon lui, il y aurait eu une influence de *populus*. La variante *piova* a, en revanche, de nombreux échos en Italie.

## 7. Conclusion

Malgré les difficultés posées par la proximité génétique des variétés, l'étude de la présence du corse dans des textes en vulgaire toscan voire en latin, semble intéressante à poursuivre. Les attestations d'emprunts, de signifiés spécifiques, de formes

<sup>43</sup> Aebischer (1937, 59) : « ... qui le remplacent [*pluvega*] par l'expression *fossa publica*, *fossa pubblica* ».

<sup>44</sup> Voir notamment Pistarino (1944), avec, en 1441 « *viam comunis* » (100), ou « *chiasso comuni* » (101).

<sup>45</sup> Le -p- intervocalique pouvant d'ailleurs connaître une sonorisation secondaire et être réalisé [b], voir Dalbera-Stefanaggi (1991, §§ 252-263).

<sup>46</sup> L'attraction paronymique avec *piopu* "peuplier" a pu jouer un rôle pour la formation de *piopa* "canal". Mais il pourrait s'agir aussi d'un renforcement consonantique par le passage de la géminée sonore de \**piùbbica* à la correspondante sourde (simple) comme cela peut s'observer par ailleurs (Dalbera-Stefanaggi 1991, §§ 266sq[q]).

dialectales etc. contribuent, même très modestement, à la connaissance du corse compris dans l'ensemble italo-roman.

Il conviendrait donc, comme l'avait suggéré Nesi (1992), d'opérer un dépouillement systématique de la documentation écrite de la Corse, afin de poser les jalons d'un répertoire linguistique du corse en diachronie, associant les données de la tradition dialectale à celle des textes anciens et modernes, voire contemporains.

Université de Corse P. Paoli,

UMR LISA 6240 – UMR BCL 6039

Stella RETALI-MEDORI

## Bibliographie

- Aebischer, Paul, 1937. « Les formes métathétiques romanes \**plubicus* et \**pulbicus* pour *publicus* », *ZrP* 57, 57-68.
- Aebischer, Paul, 1941. « Comment le mot *foresta* est entré dans le vocabulaire italien », *ZrP* 61, 122-125.
- Aebischer, Paul, 1965. « A propos de *foris* et *foras* dans le latin médiéval d'Italie. Considérations sur la répartition de ces deux types dans la Romania », in : Iordan, Iorgu (ed.), *Omagiu lui Alexandru Rosetti la 70 de ani*, Bucureşti, Academia Republicii Socialiste România, 1-8.
- Balietto, Laura, 1978. « Sulle fonti notarili per la storia della Corsica (secc XIII-XV) », *ASI* 136, 89-112.
- Battaglia, Salvatore, 1961-2008. *Grande Dizionario della Lingua Italiana*, Torino, UTET, 23 vol. BDLIC = *Banque de Données Langue Corse*, Dalbera-Stefanaggi, Marie-José et al. (ed.), <bdlc.univ-corse.fr>.
- Bertoni, Giulio, 1980 [1914]. *L'elemento germanico nella lingua italiana*, Sala Bolognese, Forni.
- Bezzola, Reto R., 1925. *Abbozzo di una storia dei gallicismi italiani nei primi secoli (750-1300) : saggio storico-linguistico*. Heidelberg, Winter.
- Castellani, Arrigo, 2000. *Grammatica storica della lingua italiana*, Bologna, Il Mulino, vol. 1.
- Ceccaldi, Mathieu, 1982 [1974]. *Dictionnaire corse – français, Pieve d'Evisa*, Paris, Klincksieck.
- Cella, Roberta, 2003. *I gallicismi nei testi dell'italiano antico : dalle origini alla fine del sec. XIV*, Firenze, Accademia della Crusca.
- CESIT Corsica = *Comité d'Etudes Scientifiques et Informatiques de la Toponymie de la Corse*, Retali-Medori, Stella et al. (ed.) <www.cesitcorsica.org>
- Dalbera-Stefanaggi, Marie-José, 1991. *Unité et diversité des parlers corses*, Alessandria, Ed. dell'Orso.
- Dalbera-Stefanaggi, Marie-José, 2004. « L'Italianità linguistica della Corsica: pour une réévaluation des rapports », *Etudes Corses* 59, 55-63.
- Dalbera-Stefanaggi, Marie-José / Retali-Medori, Stella (ed.), 2013, *Castagni è puddoni, le lexique corse de la castanéiculture*.
- DCF = Ciavatti, Petru (ed.), 1985. *Dizziunariu corsu-francese*, Bastia, U Muntese / Albiana.

- Falcucci, Francesco Domenico, 1981 [1915]. *Vocabolario dei dialetti, geografia e costumi della Corsica*, Sala Bolognese, Forni.
- Gamillscheg, Ernst, 1935, *Romania Germanica. Sprach- und Siedlungsgeschichte der Germanen auf dem Boden des alten Römerreiches*. vol. 2, *Die Ostogoten. Die Langobarden. Die altgermanischen Bestandteile des Ostromanischen. Altgermanisches im Alpenromanischen*, Berlin/Leipzig, De Gruyter.
- Guarnerio, Pier Enea, 1915. *Note etimologiche e lessicali còrse*, Pavia, Fusi (Estr. da *Rendiconti/Reale Istituto Lombardo di Scienze e Lettere*, vol. 48, 517-532; 601-668; 703-719; 841-853).
- Guarnerio, Pier Enea, 1916. *Nuove note etimologiche e lessicali còrse*, Milano, Hoepli (Estr. da *Rendiconti/Reale Istituto Lombardo di Scienze e Lettere*, vol. 49, 74-89; 159-170; 249-262; 289-306).
- Larson, Pär, 1998. «Intorno a un <dossier> di documenti centeschi scritti in Corsica», in: De Robertis, Teresa/Savino, Giancarlo (ed.), *Tra libri e carte, Studi in onore di Luciana Mosiici*, Firenze, Cesati, 119-140.
- Larson, Pär, 2003. «Note su un dossier di falsi documenti corsi copiati nel 1364», in: Egerland, Verner/Wiberg, Eva, *Atti del VI Congresso degli Italianisti Scandinavi, Lund, 16-18 agosto 2001*, Lund, Romanska institutionen, Lunds universitet, 325-339.
- Leca, Antoine, 1989. *L'esprit du droit corse d'après le plus ancien code insulaire: les statuts de San Colombano de 1348*, Ajaccio, La Marge.
- LEI = Pfister, Max/Schweickard, Wolfgang (ed.), 1979-. *Lessico Etimologico Italiano*, Wiesbaden, Reichert.
- Letteron, Lucien Auguste, 1884a. «Statuti civili e criminali del comune di Bonifacio», *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse* année 4, fasc. 37-38, 370-438.
- Letteron, Lucien Auguste, 1884b. «Statuti civili e criminali di Nonza, Brando e Canari», *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse* année 4, fasc. 48, 28-112.
- Letteron, Lucien Auguste/Casanova, Antoine/Giacomo-Marcellesi, Mathée (ed.), 1998. *Chronique médiévale corse, Giovanni della Grossa*, Ajaccio, La Marge.
- Martini, Angelo, 1883. *Manuale di metrologia ossia misure, pesi e monete in uso attualmente e anticamente presso tutti i popoli*, Torino, Loescher.
- Medori, Stella, 2004. «Les aboutissements du suffixe latin -ARIU(M) en Corse: étude de données de l'ALEIC et de la BDLC», *Études Corses* 59, 39-53.
- Medori, Stella, 2013. «Éléments gallo-italiens et gallo-romans dans les parlers corses», *RLiR* 77, 121-138.
- Meyer-Lübke, Wilhelm, 1935 [1911-1920]. *Romanisches Etymologisches Wörterbuch*, Heidelberg, Winter.
- Migliorini, Bruno/Folena, Gianfranco (ed.), 1953. *Testi non toscani del Quattrocento*, Modena, Società Tipografica Modenese.
- Nesi, Annalisa, 1986. «A proposito del lessico delle isole dell'alto Tirreno: il repertorio di Capraia (Arcipelago Toscano)», *QALT* 1, 65-94. »
- Nesi, Annalisa, 1992. «La Corsica», in: Bruni, Francesco, *L'italiano nelle regioni, lingua nazionale e identità regionali*, Torino, UTET, 918-937.
- Origone, Sandra (ed.), 1979. *Notai genovesi in Corsica: Calvi, 1370 – Bonifacio, 1385-86*. Genova, Università di Genova, Istituto di paleografia e storia medievale (Collana storica di fonti e studi 30).

- Pfister, Max, 1999, «L'importanza della toponomastica per la storia della lingua nella Galloromania e nell'Italoromania», *RION* 5/2, 449-464.
- Pfister, Max/Lupis, Antonio, 2001. *Introduzione all'etimologia romanza*, Soveria Mannelli, Rubbettino.
- Pistarino, Geo, 1944. *Le carte del monastero di San Venerio del Tino relative alla Corsica (1080-1500)*, Torino, Deputazione subalpina di storia patria (Biblioteca della società storica subalpina 170).
- Retali-Medori, Stella, 2015. «Recherches sur des éléments corses dans des textes compris entre le XIe et le XVe s., une contribution à l'histoire de la langue», in: Retali-Medori, Stella (ed.), *Corse d'hier et d'aujourd'hui*, Nouvelle série n°6, Études en linguistique, Université de Corse, Bastia, Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse, pp. 67-79.
- Rohlf, Gerhard, 1941. *L'italianità linguistica della Corsica*, Wien, Schroll.
- Rota, Maria Pia/Cancellieri Jean-André, 2001. *De la nature à l'histoire, Les forêts de la Corse*, Ajaccio/Genova, Piazzola/SAGEP.
- Scalfati, Silio P.P., 1996 [1994]. *La Corse Médiévale*, Ajaccio, Piazzola.
- Serianni, Luca, 1988. «Toskana, Korsika», in: *LRL* 4, 135-150.
- Serpentini, Antoine Laurent, 1999. *Coltivazione, Gènes et la mise en valeur agricole de la Corse au XVII<sup>e</sup> siècle*, Ajaccio, Éd. Albiana (Bibliothèque d'histoire de la Corse).
- Stussi, Alfredo, 1990a. «Un testo del 1248 in volgare proveniente dalla Corsica», *Studi linguistici italiani* 16, 145-154.
- Stussi, Alfredo, 1990b. «Corsica, 1260», *Studi mediolatini e volgari* 36, 57-62.
- Stussi, Alfredo, 1993. «Corsica, 11 novembre 1220», in: Cortelazzo, Michele A. et al., *Omaggio a Gianfranco Folena*, Padova, Editoriale Programma, vol. 1, 235-246.
- Tognotti, Ghjacumina, à paraître. «Le lexique corse de la viticulture: le nom des cépages», in: Graziani, Françoise, *Actes du colloque La culture du vin en Méditerranée, Corte 17-20 Octobre 2012*.
- Toso, Fiorenzo, 2008. *Linguistica di aree laterali ed estreme*, Recco, Le Mani.
- VPL = Petracco Sicardi, Giulia/Toso, Fiorenzo/Cavallaro, Patrizia (ed.), 1985-1992. *Vocabolario delle parlate liguri*, Genova, Consulta Ligure, 4 vol.